



Eglise des Pradettes est ouverte

Mercredi et Samedi de :
10h à 12h

Prière personnelle, cierges, ...
Présence d'un prêtre

Dans le respect des règles sanitaires :
pas de contacts directs, écartement d'un mètre entre les
personnes, ...

**Pour vos sorties exceptionnelles, vous devez avoir
systématiquement avec vous l'ATTESTATION DE
DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE.**